

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des expositions - 46 route de MACON - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 10 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_124 - ENVIRONNEMENT ORDURES MÉNAGÈRES - TARIFS REDEVANCES À PARTIR DE 2025

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire a fixé les grilles tarifaires applicable à l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2023.

Ces grilles ont permis de procéder à une mise à jour globale du dispositif. L'objectif était de rationaliser, de standardiser la gamme des services rendus et de remettre en cohérence les niveaux de services avec la grille de redevance.

Les communes ont ainsi été sectorisées en 4 niveaux de services différents (pour les ménages) correspondant à 4 tarifs différents (vert, bleu, jaune et orange) dans la grille (contre 3 tarifs aujourd'hui, le tarif orange n'ayant pas été appliqué, il est proposé de le supprimer) et en 2 niveaux pour les non ménages (professionnels, artisans, administrations).

Démarrés en 2022, les travaux donnant l'impulsion nécessaire à la réforme de la gestion des déchets se poursuivent. Le principe s'oriente vers un système incitatif, citoyen, solidaire et responsable.

La communauté de communes reste en ordre de marche depuis les années 2022 – 2023 – 2024, pour accompagner l'optimisation du service ainsi que la prévention et la réduction de la production des déchets, en déclinant les actions suivantes à partir de 2025 :

- L'extension des collectes des Emballages à recycler en porte à porte pour 15 communes au 1^{er} semestre 2025 ;
- L'amélioration du réseau des colonnes aériennes défectueuses du verre ;
- La poursuite du développement du compostage domestique et partagé pour les biodéchets ;
- La finalisation du plan d'actions de mise en œuvre de la redevance incitative ;
- Le contrôle d'accès dans les déchetteries pour le second semestre 2025 ;
- Le développement des missions de prévention et d'économie circulaire.

Toutefois, les incertitudes portent essentiellement aujourd'hui sur l'évolution des coûts de traitement qui relèvent du SMEVOM.

En ajoutant le contexte inflationniste depuis 2022, le Budget annexe Ordures Ménagères reste néanmoins contenu, malgré une augmentation des charges d'exploitation compte tenu :

- De la hausse pour la sous-traitance exploitation (révisions de prix sur les marchés de collecte et des déchetteries) due à l'inflation ;
- Du renouvellement marché des déchetteries ;
- De la hausse de la TGAP qui continue d'augmenter (du fait de la loi de finances de 2019), ainsi qu'une surtaxe de 5€/t à partir de 2025 ;
- Aucune soule financière programmée du SMEVOM liée à la performance du tri et une incertitude des prix consécutive à la fermeture du centre de tri de Digoin à

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

compter de septembre 2025 et de l'acheminement des emballages et papier sur la future unité du SMET 71 à Torcy.

Ainsi, malgré l'ensemble de ces éléments et les incertitudes sur la projection et un accroissement des dépenses avec le temps, il est proposé au conseil communautaire de limiter l'évolution des tarifs légèrement inférieure (2%) à l'inflation constatée, afin de couvrir la totalité du coût d'élimination des déchets ménagers, conformément aux orientations budgétaires présentées en novembre dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-76 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-012 en date du 27 septembre 2018 optant pour le financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères par une redevance pour service rendu,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2022_134 en date du 08 décembre 2022 portant vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM),

Vu le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 26 novembre 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission générale du 14 novembre 2024,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 28 novembre 2024,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

**A la majorité par 65 pour,
1 contre,**

DÉCIDE

- D'abroger la délibération n°DEL2023_137 en date du 8 décembre 2023 portant vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour l'année 2024,

- De fixer les tarifs annuels de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les tableaux ci-après :

GRILLES MÉNAGES

Tarif Jaune

Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & + Rés. Secon.	Gîtes
Abonnement				199 €	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Forfait personnes	57,00 €	96,50 €	124,50 €	145,00 €	108,00 €	108,00 €
Total à régler	256,00 €	295,50 €	323,50 €	344,00 €	307,00 €	307,00 €

Tarif Bleu

Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & + Rés.	Secon.	Gîtes
Abonnement				176 €		
Forfait personnes	57,00 €	96,50 €	124,50 €	145,00 €	108,00 €	108,00 €
Total à régler	233,00 €	272,50 €	300,50 €	321,00 €	284,00 €	284,00 €

Tarif Vert

Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & + Rés.	Secon.	Gîtes
Abonnement				119 €		
Forfait personnes	57,00 €	96,50 €	124,50 €	145,00 €	108,00 €	108,00 €
Total à régler	176,00 €	215,50 €	243,50 €	264,00 €	227,00 €	227,00 €

GRILLES NON MÉNAGES (ACTIVITÉS, PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS)

Tarif Jaune

Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	120 l	240 l	360 l	500 l	660 l	770 l
Abonnement / point de collecte					89 €			
Prix au litre (2,80€)	112,00 €	224,00 €	336,00 €	672,00 €	1 008,00 €	1 400,00 €	1 848,00 €	2 156,00 €
Total à régler	201,00 €	313,00 €	425,00 €	761,00 €	1 097,00 €	1 489,00 €	1 937,00 €	2 245,00 €

Tarif Bleu

Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	120 l	240 l	360 l	500 l	660 l	770 l
Abonnement / point de collecte					89 €			
Prix au litre (2,04€)	81,60 €	163,20 €	244,80 €	489,60 €	734,40 €	1 020,00 €	1 346,40 €	1 570,80 €
Total à régler	170,60 €	252,20 €	333,80 €	578,60 €	823,40 €	1 109,00 €	1 435,40 €	1 659,80 €

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 57	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Julien GAGLIARDI à David BÊME, Fabien GENET à Magali DUCROISSET, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Béatrice LECONTE à Anne-Thérèse BLANCHARD, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Yves LABAUNE à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, André RIBOULIN

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais